

Limoise le 12 Février 186^e /⁹⁰
Opinion de l'Office
circulaire aux
gouverneurs de
l'ordre

Je me fais un devoir de soumettre à votre
appréciation une proposition qui me semble être
d'une grande importance.

Je vais dire qu'il serait avantageux à tous
les points de vue que l'administration se préoccupât
du groupement des choeurs qui jusqu'à ce jour ont
servi aux différentes écoles communales de la ville. Le
nombre des choeurs chantés depuis la création des cours
de musique est considérable; leur groupement formerait
une bibliothèque musicale scolaire dans laquelle pourraient
puiser pendant l'année les professeurs de musique, surtout
aux époques de distributions de prix.

Outre l'économie d'argent que cette centralisation
ferait réaliser à la ville, l'étude si recommandable des
chants avec paroles serait facilitée.

Je crois que le local où s'installeraît cette
bibliothèque n'est pas difficile à trouver. Dans notre vaste

hôtel de Ville et le classement ou la construction
d'un catalogue est un travail si élémentaire que
le premier employé venu peut s'en charger. Cette
idée me semble donc très pratique.

En tout cas, si le classement spécial aux
œuvres musicales (noms d'auteurs, degré de force,
nombre des voix, etc.) nécessitait le concours d'un
homme du métier, je ~~me~~ ferais un plaisir de
contribuer pour ma part à cette installation.

Beevoz, Monsieur le Maire,
l'assurance du plus respectueux dévouement
de votre serviteur

François Parre

professeur de musique aux Écoles communales
de Limoges